



Inondation des parties communes

Par **Chamois74**, le **19/05/2021** à **11:58**

Bonjour,

Copropriétaire dans un immeuble de 40 lots, nous subissons des fuites d'eaux usées, malgré l'intervention d'un plombier, les fuites perdurant après son passage.

Dans le dernier cas une petite fuite d'une dizaine litres est passée a 500 litre par jour, elle coule encore.

Cette fuite identifiée, localisée, nécessite encore des recherches a l'aide de colorant dans plusieurs colonnes non concernées, nous nous attendons a une facturation injustifiée.

Et bien entendu la fuite coule toujours, quant au syndic, (vaccances et ponts du mois de mai), ne tolere aucune mise en doute du plombier, pourtant c'est après une de ses prestations privée (payée en especes) que la fuite s'est aggravée (depuis 3 semaines).

Inaction du syndic, incompétence de l'intervenant, que peut faire le conseil des copropriétaires devant l'urgence?

Avec mes remerciements anticipés.

Par **santaklaus**, le **19/05/2021** à **13:39**

Bonjour,

face à "l'incompétence de l'intervenant," il convient d'obtenir un ordre de service de votre syndic missionnant en urgence un plombier de votre choix.

SK